



Quitter ma sarl ou je suis également actionnaire

Par **Soso**, le **22/09/2009** à **14:45**

Bonjour,
Je suis actuellement associé dans une SARL au capital e 10500€. Nous sommes 3 :
2 a 5000€
1 à 500€ qui est gérant.
Je souhaiterai quitter cette société.
Quelles en sont les démarches les droits et obligations?
comment en avertir mes associés? y'a t'il un préavis?
Merci à tous pour vos réponses car je n'y connais pas grand choses de ce coté la.
Bonne journée a toutes et tous

Par **reno_8**, le **23/09/2009** à **22:04**

Il faut convoquer les autres associés par recommandé à une assemblée générale et prononcer la cession de vos parts soit à eux, soit à une personne extérieur qui souhaite acheter.
Tout doit se faire en assemblée générale extraordinaire.
Il faut aussi voir si la valeur de vos parts ont augmenté ou baisser par rapport à l'origine